

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 9

5 janvier 2005

SOMMAIRE

Agil S.A.H., Luxembourg	432	Maymouth S.A., Luxembourg	429
Agil S.A.H., Luxembourg	432	Mendes International S.A., Luxembourg	413
Alfina S.A., Luxembourg	414	Mendes International S.A., Luxembourg	430
Alfina S.A., Luxembourg	415	Moray Investments LLP, S.à r.l., Luxembourg ...	416
Ben & Son Trust S.A.H., Luxembourg	386	Nicosie Holding S.A., Luxembourg	428
Biminvest S.A., Luxembourg	427	(Le) Premier II, S.à r.l., Luxembourg	386
CPM Securitisation Fonds S.A., Luxembourg	419	Quadriga Holdings S.A., Luxembourg	413
Criteria, S.à r.l., Luxembourg	415	Quadriga Holdings S.A., Luxembourg	413
CSII Investissements S.A., Luxembourg	431	Quark & Stark S.A., Luxembourg	399
Emap Luxembourg Capital, S.à r.l., Luxembourg .	402	Ramses S.A., Luxembourg	393
Fatecom S.A., Fentange	414	Ramses S.A., Luxembourg	393
Financière du Cap Nord S.A., Luxembourg	432	Ramses S.A., Luxembourg	393
Gap Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg .	431	Ratiopharm S.A., Luxembourg	400
Gap Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg .	385	Sagis Gallica S.A., Luxembourg	400
Hollerich Investment Holding S.A., Luxembourg ..	430	Sagis Gallica S.A., Luxembourg	401
Hôtel Français S.A., Luxembourg	429	SHC (Champs Elysées), S.à r.l., Luxembourg	415
Immo-House, S.à r.l., Walferdange	401	SHC Hamburg, S.à r.l., Luxembourg	415
Impex Luxembourg S.A., Luxembourg	400	Société de Traitement d'Informatique du Luxem- bourg, S.à r.l., Luxembourg	431
International Business Event S.A., Luxembourg ..	414	Société de Traitement d'Informatique du Luxem- bourg, S.à r.l., Luxembourg	431
Kiso Power Tool AG (K P T), Wecker	401	Sunningdale Properties, S.à r.l., Luxembourg	392
Lauco Holdings, S.à r.l., Howald	393	Zereth Services S.A., Luxembourg	400
LSF Marseille, S.à r.l., Luxembourg	412		
Luxmani S.A., Luxembourg	428		
Maymouth S.A., Luxembourg	429		

GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.623.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(088322.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

BEN & SON TRUST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 34.238.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

(087211.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

LE PREMIER II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.678.

STATUTES

In the year two thousand four, on the fourteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.715,

represented by Mrs Solange Wolter, employee, with professional address in Mersch, as a substitute for the attorney-in-fact Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Dublin, on October 11, 2004, duly endorsed for substitution;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LE PREMIER II, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition, management, development and sell, for its own account, of real properties wherever they may be located.

3.2. The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or oth-

erwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, LE PREMIER INVESTMENTS S.C.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to five hundred (500) shares of the Company representing the whole share capital of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash.

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.877, having a share capital of EUR 12,500.-;

(ii) Mr Roeland P. Pels, manager, born in 28 August 1949 at Hilversum, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

(iii) Mr Bart Zech, manager, born in 5 September 1969 at Putten, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.715,

représentée par Madame Solange Wolter, employée, ayant son adresse professionnelle à Mersch, en tant que mandataire substitué à Madame Céline Pignon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 11 octobre 2004, dûment endossée pour substitution.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LE PREMIER II, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriétés immobilières quel que soit le lieu où elles se situent.

3.2. La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société pourra accomplir, à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature individuelle de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes les personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales de la Société représentant l'entière du capital social de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.877, ayant un capital social de EUR 12.500,-;

(ii) Monsieur Roeland P. Pels, gérant, né le 28 août 1949 à Hilversum, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

(iii) Monsieur Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 octobre 2004, vol. 429, fol. 2, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(088147.3/242/397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

SUNNINGDALE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 68.918.

Extrait du rapport de gestion aux associés sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2003

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant en date du 21 octobre 2004, ont pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2003 est affecté de la manière suivante:

Résultats reportés. 169.687,14 EUR

Décharge est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SUNNINGDALE PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088059.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

RAMSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 75.991.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signatures.

(088057.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

RAMSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 75.991.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signatures.

(088058.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

RAMSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 75.991.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 22 octobre 2004, que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, val Fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088054.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

LAUCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 103.686.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the 26th day of October.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

GEOLANDIA LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-13432, represented by Adam Mackie and Kevin Barnett,

here represented by M^e Jean Schaffner, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

GATE LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-13431, represented by Adam Mackie and Kevin Barnett,

here represented by M^e Jean Schaffner, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

TIANA LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-14917, represented by James M. Keyes,

here represented by M^e Jean Schaffner, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

THOLU LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-13694, represented by Adam Mackie and Kevin Barnett,

here represented by M^e Jean Schaffner, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

FRAGAN LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6, Church Street, St-Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 59680, represented by R. Shrivess,

here represented by M^e Jean Schaffner, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

PILLANE LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6, Church Street, St-Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 59675, represented by R. Shrives,

here represented by M^e Jean Schaffner, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

AQS GREEN & EXPERTA TRUSTEES JERSEY LIMITED, having its registered office at 2-6, Church Street, St-Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 22566, represented by R. Shrives,

here represented by M^e Jean Schaffner, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in France, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LAUCO HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 56,000,000.- represented by 560,000 shares having a nominal value of EUR 100.- per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers and each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and *ad nutum* (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, one having an A signatory power and one having a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 April and ends on the 31 March.

Art. 16. Each year, with reference to 31 March, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The board of managers shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

GEOLANDIA L.L.C. accounts for 16.7% of the capital	93,520 shares
GATE L.L.C. accounts for 10.6% of the capital	59,360 shares
TIANA L.L.C. accounts for 27.3% of the capital	152,880 shares
THOLU L.L.C. accounts for 16.7% of the capital	93,520 shares
FRAGAN L.L.C. accounts for 6.0% of the capital	33,600 shares
PILLANE L.L.C. accounts for 6.0% of the capital	33,600 shares
AQS GREEN & EXPERTA TRUSTEES JERSEY L.L.C. accounts for 16.7% of the capital	93,520 shares
Total:	560,000 shares

All the shares have been fully paid-up by contribution in kind consisting of 320,000 shares, having a nominal value of EUR 15.- each, of COMPTOIR ELECTRIQUE FRANÇAIS (CEF), a company incorporated under the laws of France, having its registered office at chemin du Torey, 5, 69340 Francheville Bel Air (Rhône), France, registered with the Trade and Company Register of Lyon under the number 319 883 344 and representing 100% of this company's share capital.

It results from an evaluation report drawn up on 22 October 2004 by Mr. Frederic Farabot, in her/his capacity as Directeur Administratif et Financier of CEF, who valued the contributed shares, that such shares have a value of at least EUR 56,000,000.-.

It results likewise from another certificate issued on 22 October 2004 by VEHICLE & PLANT LEASING LIMITED, chairman CEF, here represented by Mr. Kevin Barnett:

- the CEF shares are fully paid-up;
- none of the CEF shares is encumbered with any pledge or charge, there are no rights to acquire the pledge or charge on CEF shares and none of the CEF shares has been seized;
- they have given their consent to the contemplated transfer of CEF shares;
- the CEF shares are freely transferable.

Such certificates, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

In conformity with article 4-2 of the Luxembourg 1971 Act, no capital duty is due for the moment as more as the required 65% of CEF's shares are contributed to the Company.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 March 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euros.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company, have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at four. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

With A signatory power:

Mr. Ashley James Mackie, company director, born 27 February 1969, in Exeter, Great Britain, whose residence address is Residence Belle Escale, 46, route de Lausanne, 1110 Morges, Switzerland; and

Mr. Adam Charles Mackie, company director, born 17 Mai 1972, in Leamington, Great Britain, whose residence address is Residence Belle Escale, 46, route de Lausanne, 1110 Morges, Switzerland; and

With B signatory power:

Mr. Alexis Kamarowsky, company director, born 10 April 1947, in Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, whose professional address is 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

Mr. Federigo Cannizzaro, company director, born 12 September 1964, in La Spezia, Italia, whose professional address is 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2) The registered office is established in 4, rue des Joncs, L-1818 Howald.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le 26 octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

GEOLANDIA LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-13432, représentée par M. Adam Mackie et M. Kevin Barnett,

ici représentée par M^e Jean Schaffner, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

GATE LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-13431, représentée par M. Adam Mackie et M. Kevin Barnett,

ici représentée par M^e Jean Schaffner, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

TIANA LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-14917, représentée par M. James M. Keyes,

ici représentée par M^e Jean Schaffner, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

THOLU LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-13694, représentée par M. Adam Mackie et M. Kevin Barnett,

ici représentée par M^e Jean Schaffner, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

FRAGAN LIMITED, une société soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à 2-6, Church Street, St-Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 59680, représentée par M. R. Shrivess,

ici représentée par M^e Jean Schaffner, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

PILLANE LIMITED, une société soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à 2-6, Church Street, St-Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 59675, représentée par M. R. Shrives,

ici représentée par M^e Jean Schaffner, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

AQS GREEN & EXPERTA TRUSTEES JERSEY LIMITED, ayant son siège social à 2-6, Church Street, St-Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 22.566, représentée par M. R. Shrives,

ici représentée par M^e Jean Schaffner, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequels comparants, aux termes de la capacité en vertu de laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous biens immeubles situés en France, ainsi qu'à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société peut également accorder des prêts et avances à des filiales, des sociétés affiliées ou des tiers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de LAUCO HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 56.000.000,- représenté par 560.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gestion et chaque gérant se voit attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gestion, l'un ayant un pouvoir de signature A et l'autre ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. En cas d'associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. Le Conseil de gérance a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

GEOLANDIA L.L.C. représentant 16,7% du capital	93.520 parts sociales
GATE L.L.C. représentant 10,6% du capital	59.360 parts sociales
TIANA L.L.C. représentant 27,3% du capital	152.880 parts sociales
THOLU L.L.C. représentant 16,7% du capital	93.520 parts sociales
FRAGAN L.L.C. représentant 6,0% du capital	33.600 parts sociales
PILLANE L.L.C. représentant 6,0% du capital	33.600 parts sociales
AQS GREEN & EXPERTA TRUSTEES JERSEY L.L.C. représentant 16,7% du capital	93.520 parts sociales
Total:	560.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par l'apport en nature de 320.000 actions, d'une valeur nominale de 15 euros chacune, de la société COMPTOIR ELECTRIQUE FRANÇAIS (CEF), une société de droit français, établie et ayant son siège social à chemin du Torey, 5, 69340 Francheville Bel Air (Rhône), France, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 319 883 344 et représentant 100% du capital social de cette société.

Il résulte d'un rapport d'évaluation établi le 22 octobre 2004 par M. Frederic Farabot, en sa qualité de directeur administratif et financier de CEF, qui a évalué les actions apportées, que ces actions ont une valeur d'au moins EUR 56.000.000,-.

Il résulte par ailleurs d'un autre certificat émis le 22 octobre 2004 par VEHICLE & PLANT LEASING LIMITED, président de CEF, ici représenté par M. Kevin Barnett que:

- les actions CEF sont entièrement libérées;
- les actions CEF ne sont pas gagées et il n'existe pas de droit d'acquiescer un droit de gage ou un droit similaire sur ces actions et aucune de ces actions n'a été saisie;
- ils ont donné leur accord au transfert prévu des actions CEF;
- toutes les actions CEF sont librement cessibles.

Ces déclarations, comptes intermédiaires et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Conformément à l'article 4-2 de la Loi luxembourgeoise de 1971, il n'y a pas de droit d'apport qui est dû comme plus de 65% des actions de CEF ont été apportées à la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement sept mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Avec un pouvoir de signature A:

M. Ashley James Mackie, administrateur de sociétés, né le 27 Février 1969 à Exeter, Grande-Bretagne, ayant son adresse à Residence Belle Escalé, 46, route de Lausanne, 1110 Morges, Suisse; et

M. Adam Charles Mackie, administrateur de sociétés, né le 17 Mai 1972 à Leamington, Grande-Bretagne, ayant son adresse à Residence Belle Escalé, 46, route de Lausanne, 1110 Morges, Suisse; et

Avec un pouvoir de signature B:

M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, ayant son adresse à 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

M. Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, ayant son adresse à 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 4, rue des Joncs, L-1818 Howald.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schaffner, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2004, vol. 902, fol. 32, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2004.

B. Moutrier.

(088318.3/272/379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

QUARK & STARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.746.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour QUARK & STARK S.A.

Signature

(088012.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

ZEROTH SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.636.

Les actionnaires de ZEROTH SERVICES S.A., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 14 octobre 2004 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Le siège social est transféré à 17 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZEROTH SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07272. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088100.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

RATIOPHARM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxemburg, 16, val Sainte Croix.
H. R. Luxemburg B 38.871.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 26. Juni 2002

Am Donnerstag, den 26. Juni um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der RATIOPHARM S.A. am Sitz der Gesellschaft zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Dem Rücktritt von Herrn Frank Breuing, wohnhaft in Espoo (Finnland), als Verwaltungsratsmitglied wurde zugestimmt. Herr Breuing erhält für seine Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied volle Entlastung.

Luxemburg, den 26 Juni 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04548. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(088134.3/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

SAGIS GALLICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.856.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088148.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

IMPEX LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.301.

AUFLÖSUNG

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde, aufgenommen durch Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg), am 13. Oktober 2004, einregistriert in Grevenmacher, am 26. Oktober 2004, Band 529, Blatt 53, Feld 9.

- Dass die Aktiengesellschaft IMPEX LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 67.301), gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Norbert Muller, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, am 20. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 84 vom 11. Februar 1999.

- Dass die Komparenten, laut Aktienregister, alleinige Inhaber aller Aktien vorgenannter Gesellschaft ist;

- Dass die Komparenten beschliessen die Gesellschaft, welche jegliche Tätigkeit beendet hat, aufzulösen und zu liquidieren.

- Dass die Geschäftsbücher während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1331 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Für gleichlautenden Auszug zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 29. Oktober 2004.

J. Seckler.

(088161.3/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

KISO POWER TOOL AG (K P T), Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 6-10, Härebierg.
R. C. Luxembourg B 47.546.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 14. Mai 2004

Die Aktionäre der Aktiengesellschaft KISO POWER TOOL S.A. sind am 14. Mai 2004 in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder werden um ein Jahr verlängert. Demzufolge besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Jürgen Zapf, wohnhaft in L-2551 Luxemburg
- Herr Rainer Loosen, wohnhaft in D-54518 Osann-Monzel
- Herr Ejiro Kiso, wohnhaft in J-Osaka

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

2. Das Mandat des Rechnungskommissars LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, wird um ein Jahr verlängert.

Das Mandat der Gesellschaft LUX-AUDIT S.A. endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

Wecker, den 14. Mai 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088138.3/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

SAGIS GALLICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.856.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la société en date du 28 octobre 2004

- Les rapports du Conseil d'administration, des Auditeurs et du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2001 sont approuvés;
- Le bilan ainsi que le compte de perte et profits au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité;
- Les résultats sont affectés au prochain exercice social;
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 2001;
- Rory C. Kerr, Herman R.W. Troskie et SOLON DIRECTOR LIMITED sont réélus en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée statutaire;
- La FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., est réélue en tant que commissaires aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée statutaire.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088146.3/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

IMMO-HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 32, rue de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 68.368.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signatures

(088233.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.684.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the eighth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

EMAP LUXEMBOURG LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Wentworth House, Wentworth Street, Peterborough, PE 1 1DS, United Kingdom.

The founder is here represented by Ms Pascale Nutz, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declared to incorporate:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. The Company's name is EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holdings Companies) dated 31 July 1929.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 274,188,600.- (two hundred and seventy-four million, one hundred and eighty-eight thousand, six hundred euros), represented by 2,741,886 (two million seven hundred and forty-one thousand eight hundred and eighty-six) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers composed of at least one «Class B» manager. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by:

(i) the sole signature of its single manager;

(ii) in case of plurality of managers, by the sole signature of one Class B manager or by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 28 day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall take place in Luxembourg and shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Provided that the abovementioned quorum effectively meets in Luxembourg, the other managers being part of the board of managers, as the case may be, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

In case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last business day of June. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 April and closes on 31 March.

Art. 18. Each year, as of 31 March, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 March 2005.

Subscription - Payment

EMAP LUXEMBOURG LIMITED, sole founder prenamed subscribes to all the 2,741,886 (two million seven hundred and forty-one thousand eight hundred and eighty-six) shares of the Company at their nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for an amount of EUR 274,188,600.- (two hundred and seventy-four million, one hundred and eighty-eight thousand, six hundred euros), and pays a share premium globally amounting to EUR 274,188,611.- (two hundred and seventy-four million one hundred and eighty-eight thousand six hundred and eleven euros), of which EUR 27,418,860.- (twenty-seven million four hundred and eighteen thousand eight hundred and sixty euros) shall be allocated to the legal reserve.

EMAP LUXEMBOURG LIMITED declares and acknowledges that the shares subscribed have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by EMAP LUXEMBOURG LIMITED in exchange of the issuance of shares in EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., represents all its assets and liabilities (entire property), and is documented in the balance sheet of EMAP LUXEMBOURG LIMITED dated 8 October 2004, which will remain here annexed, signed by the management of EMAP LUXEMBOURG LIMITED in order to be an integral part of this deed.

The entire property of EMAP LUXEMBOURG LIMITED transferred through the present deed is composed of the following elements:

Assets

- A loan receivable against EMAP CONSUMER MEDIA LIMITED FRENCH BRANCH, the face value of which is EUR 257,513,502.- (two hundred and fifty-seven million five hundred and thirteen thousand five hundred and two euros) as at the date of the present meeting. This loan was initially concluded between EMAP PLC as initial lender and EMAP CONSUMER MEDIA LIMITED FRENCH BRANCH as initial borrower pursuant to a loan agreement dated 20 March 2003 and amended on 2 September 2004, and has been assigned successively to EMAP INVESTMENTS LTD and to EMAP LUXEMBOURG LIMITED on 17 September 2004, so that the latter is now the holder of this receivable; it is documented by an amended loan agreement dated 2 September 2004, a deed of assignment dated 17 September 2004, a subsequent deed of assignment dated 17 September 2004, and a deed of assignment dated 8 October 2004;

- A loan receivable against EMAP CONSUMER MEDIA LIMITED FRENCH BRANCH, the face value of which is EUR 287,000,000.- (two hundred and eighty-seven million euros) as at the date of the present meeting. This loan was initially concluded between EMAP PLC as initial lender and EMAP CONSUMER MEDIA LIMITED FRENCH BRANCH pursuant to a loan agreement dated 2 September 2004 as initial borrower, and has been assigned successively to EMAP INVESTMENTS LTD and to EMAP LUXEMBOURG LIMITED on 17 September 2004, so that the latter is now the holder of this receivable. It is documented by a loan agreement dated 2 September 2004, a deed of assignment dated 17 September 2004, a subsequent deed of assignment dated 17 September 2004 and a deed of assignment dated 8 October 2004;

(These loan receivables being together referred to as the «Loan Receivables»);

- Cash amounting to EUR 3,875,459.- (three million eight hundred and seventy-five thousand four hundred and fifty-nine euros);

Liabilities

- A recharge from EMAP PLC for a value of EUR 11,750.- (eleven thousand seven hundred and fifty euros) (the «Debt towards EMAP PLC»);

And any and all additional assets and liabilities held by EMAP LUXEMBOURG LIMITED, that could exist on the date hereof, mentioned or not, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is valued at EUR 548,377,211.- (five hundred and forty-eight million three hundred and seventy-seven thousand two hundred and eleven euros).

Such contribution has been valued by EMAP LUXEMBOURG LIMITED as founder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing (i) the Articles of Association of the Founder, (ii) the all assets and liabilities contribution agreement and (iii) a copy of the most recent balance sheet of EMAP LUXEMBOURG LIMITED duly signed by its management.

Effective implementation of the contribution

EMAP LUXEMBOURG LIMITED, sole founder and contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- The Loan Receivables are contributed at their nominal value;
- The transfer of the Loan Receivables and of the Debt towards EMAP PLC is effective today;
- In this respect deeds of assignment shall be executed and sent to the debtors as soon as practicable thereafter;
- Instructions have been given to the bank in order to transfer the balance to the Company's bank account at ING BANK in Luxembourg;
- Any and all further formalities, as the case may be, shall be duly carried out in order to duly formalise the transfer of assets and liabilities and to render it effective anywhere and towards any third party.

Statement of contribution value - Acknowledgement

Thereupon EMAP LUXEMBOURG LIMITED, sole founder, represented as hereabove stated, requires the notary to act what follows:

- Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founder of the company EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., by reason of the here above described contribution in kind, EMAP LUXEMBOURG LIMITED expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the share's subscription and payment.

- Within the meaning of article 12bis of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, the execution of this deed is deemed to be considered as a ratification, of all the commitments made for on behalf of the Company while in the process of formation.

Tax exemption request

The documentation related to the true and unconditional transmission of the elements constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Considering that it concerns the contribution to a Luxembourg company, being a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), of a company having its registered office in a State of the European Union, nothing withheld or excepted, to EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., prenamed, the Company expressly requires the application of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Are appointed as managers for an undetermined duration:

Class A managers:

- Mr Aat van Eeden, residing at Herenstraat 44, 3811 HG Amersfoort, the Netherlands;

- Mr Laurent Boissel, residing at 15bis, avenue Lily, 78170 La Celle Saint Cloud, France;

Class B managers:

- Ms Pascale Nutz, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg; and
- Mr Dominique Robyns, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

The Company shall be bound by:

(i) the sole signature of its single manager;

(ii) in case of plurality of managers, by the sole signature of one Class B manager or by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

The company PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, with its registered office at 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire), and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders.

The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, also hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

EMAP LUXEMBOURG LIMITED, une société constituée sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Wentworth House, Wentworth Street, Peterborough, PE 1 1DS, United Kingdom,

Fondateur ici représenté par Madame Pascale Nutz, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (les «Lois»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance.

Le siège social pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant dans les formes prévues par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, (sous forme d'établissement permanent ou non), tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 274.188.600,- (deux cent soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-huit mille six cents euros), représenté par 2.741.886 (deux millions sept cent quarante et un mille huit cent quatre-vingt-six) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de «classe B». Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par:

(i) la seule signature de son gérant unique,

(ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un seul gérant de Classe B ou par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 28 (vingt-huit) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement à Luxembourg si deux gérants sont présents, soit en personne, soit par procuration ou représentation, formant le quorum de présence.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou par fax un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Pourvu que le quorum mentionné ci-avant soit effectivement atteint à Luxembourg, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblée générale des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvré de juin («business day»). Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Excepté en cas d'opérations courantes concluant dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

Art. 18. Le conseil de gérance, pour chaque exercice social, établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement de dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (le cas échéant) qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera ce jour pour finir le 31 mars 2005.

Libération - Apports

EMAP LUXEMBOURG LIMITED, fondateur unique, souscrit la totalité des 2.741.886 (deux millions sept cent quarante et un mille huit cent quatre-vingt-six) parts de la Société à leur valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant de EUR 274.188.600,- (deux cent soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-huit mille six cents euros) et souscrit à une prime d'émission pour un montant de EUR 274.188.611,- (deux cent soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-huit mille six cent onze euros) dont EUR 27.418.860,- (vingt-sept millions quatre cent dix-huit mille huit cent soixante euros) seront alloués à la réserve légale.

EMAP LUXEMBOURG LIMITED déclare et reconnaît que les parts souscrites ainsi que la prime d'émission ont été intégralement payées par un apport en nature constitué par tous ses actifs et passifs tel qu'il est défini à l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport fait par EMAP LUXEMBOURG LIMITED en échange de l'émission des parts de EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., est constitué de tous ses actifs et passifs (l'intégralité de son patrimoine), tel que repris et inscrit au bilan de EMAP LUXEMBOURG LIMITED à la date du 8 octobre 2004, signé par la gérance de EMAP LUXEMBOURG LIMITED, qui restera annexé au présent acte pour en faire intégralement partie.

L'entière propriété de EMAP LUXEMBOURG LIMITED transférée par le présent acte est composée des éléments suivants:

Actifs

- Une créance de prêts à l'encontre de EMAP CONSUMER MEDIA LIMITED FRENCH BRANCH, dont le principal s'élève à EUR 257.513.502,- (deux cent cinquante-sept millions cinq cent treize mille cinq cent deux euros) à la date de la présente assemblée. Ce prêt était conclu à l'origine par EMAP PLC, prêteur initial, et EMAP CONSUMER MEDIA LIMITED FRENCH BRANCH, emprunteur initial, selon le contrat de prêt du 20 mars 2003 modifié le 2 septembre 2004, et qui a été cédé successivement à EMAP INVESTMENTS LTD et EMAP LUXEMBOURG LIMITED le 17 septembre 2004, de sorte que ce dernier est maintenant titulaire de ce prêt; ceci est établi par le contrat de prêt modifié en date du 2 septembre 2004, un acte de cession en date du 17 septembre 2004, un acte de cession subséquent en date du 17 septembre 2004, et un acte de cession en date du 8 octobre 2004.

- Une créance de prêts à l'encontre de EMAP CONSUMER MEDIA LIMITED FRENCH BRANCH, dont le principal s'élève à EUR 287.000.000,- (deux cent quatre-vingt-sept millions d'euros) à la date de la présente assemblée. Ce prêt était conclu à l'origine par EMAP PLC, prêteur initial, et EMAP CONSUMER MEDIA LIMITED FRENCH BRANCH, emprunteur initial, selon le contrat de prêt du 2 septembre 2004, et qui a été cédé successivement à EMAP INVESTMENTS LTD et EMAP LUXEMBOURG LIMITED le 17 septembre 2004, de sorte que ce dernier est maintenant titulaire de ce prêt; ceci est établi par le contrat de prêt en date du 2 septembre 2004, un acte de cession en date du 17 septembre 2004, un acte de cession subséquent en date du 17 septembre 2004, et un acte de cession en date du 8 octobre 2004.

(Ces créances de prêts étant dénommées ensemble les «Créances de prêts»).

- Une somme en espèces d'un montant de EUR 3.875.459,- (trois millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-neuf euros).

Passifs

- Une dette à l'égard de EMAP PLC pour un montant de EUR 11.750,- (onze mille sept cent cinquante euros).

Ainsi que tous les actifs et passifs supplémentaires détenus par EMAP LUXEMBOURG LIMITED qui pourraient exister au jour de la présente assemblée, mentionnés ou non, connus ou inconnus, et qui sont en rapport avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui peuvent ou pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette du présent apport s'élève à EUR 548.377.211,- (cinq cent quarante-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille deux cent onze euros). Cette évaluation a été approuvée par EMAP LUXEMBOURG LIMITED, fondateur de la Société, conformément à une déclaration de la valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été transmise au notaire soussigné par la production (i) des statuts du fondateur, (ii) du contrat d'apport des actifs et passifs, et (iii) d'une copie du plus récent bilan de EMAP LUXEMBOURG LIMITED dûment signé par son/ses gérant(s).

Mise en oeuvre effective de l'apport

EMAP LUXEMBOURG LIMITED, fondateur et souscripteur unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que:

- Les Créances de Prêts sont apportées à leur valeur nominale;
- Le transfert des Créances de Prêts et de la Dette à l'égard de EMAP PLC est effectif à compter de ce jour;
- A cet égard, les notifications de cession doivent être signées et envoyées aux débiteurs aussitôt;
- Des instructions ont été données à la banque afin de transférer le solde sur le compte bancaire de la Société à ING BANQUE à Luxembourg;
- Toutes les mesures nécessaires, en tant que de besoin, seront adoptées afin de correctement formaliser le transfert des actifs et passifs et de le rendre opposable en tout lieu à l'égard de tout tiers.

Déclaration de valeur d'apport - Reconnaissance

Sur ce, EMAP LUXEMBOURG LIMITED, fondateur unique, représenté comme mentionné ci-avant, requiert le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

- Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagés en sa qualité de fondateur de la société EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, EMAP LUXEMBOURG LIMITED marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété des actifs et passifs, et confirme la validité des souscriptions et libération.

- Au sens de l'article 12bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'exécution du présent acte doit être considérée comme la ratification de tous les engagements pris pour le compte de la Société lors de sa formation.

Demande d'exonération du droit d'apport

Les documents établissant la réalité du transfert des éléments constituant l'apport en propriété sans réserve sont considérés comme convaincants et suffisants, et l'apport est donc valablement constitué.

Considérant qu'il s'agit d'un apport à une société luxembourgeoise, qui est un apport en nature constitué par tous les actifs et passifs (entière propriété) d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, rien n'étant retenu ni excepté, en faveur de EMAP LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., prénommée, la Société demande expressément l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille euros.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- M. Aat van Eeden, demeurant au Herenstraat 44, 3811 HG Amersfoort, Pays-Bas,
- M. Laurent Boissel, demeurant au 15bis, avenue Lily, 78170 La Celle Saint Cloud, France;

Gérants de Classe B:

- Mme Pascale Nutz, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- M. Dominique Robyns, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société se trouvera engagée par:

- (i) La signature d'un seul gérant en cas de gérant unique;
- (ii) En cas de pluralité de gérants, par la signature d'un seul gérant de Classe B ou par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

La société PricewaterhouseCoopers Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la Société, pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale des associés.

Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais et suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Nutz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

J. Elvinger.

(088312.3/211/660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

LSF MARSEILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 639.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.567.

Il résulte d'une résolution des associés de la Société du 29 septembre 2004 que M. John Donald Dell et M. Michael D. Thomson ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 24 septembre 2004 et que M. Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant.

Sont désormais gérants de la Société:

- M. Benjamin D. Velvin III; et
- M. Philippe Detournay.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société LSF MARSEILLE, S.à r.l.

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088173.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

QUADRIGA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 18.467.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 24 juin 2004.

- Les rapports du Conseil d'administration, des Auditeurs et du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- Le bilan ainsi que le compte de perte et profits au 31 décembre 2003 sont approuvés à l'unanimité;
- Les résultats sont affectés au prochain exercice social;
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 2003;
- Michael Korrodi, Nicholas Dale et CORDICO MANAGEMENT AG sont réélus en tant qu'administrateurs pour une période de 6 ans;
- Dr. W. Meili and PARTNER AG est réélu en tant que commissaires aux comptes pour une période de 6 ans

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088152.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

QUADRIGA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 18.467.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088153.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

MENDES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.272.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 mars 2004

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Dominique Audia, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Maurizio Terenzi, employé privé, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088289.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

ALFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 49.306.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 1^{er} avril 2004

- Les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes au 30 septembre 2003 sont approuvés à l'unanimité;
- Le bilan ainsi que le compte de pertes et profits au 30 septembre 2003 sont approuvés à l'unanimité; Les résultats sont affectés au prochain exercice social;
- Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'assemblée décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes encourues au cours de l'exercice social dépassent plus des trois quarts du capital social;
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2003;

Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088154.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

INTERNATIONAL BUSINESS EVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 43.087.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2004

1. Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Jean-Marc Faber de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 18 juin 2004.
Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.
2. Les actionnaires décident de nommer Monsieur Georges Latran, expert comptable, demeurant 92, avenue Jacques Pastur à B-1180 Uccle, au poste de commissaire aux comptes.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088183.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

FATECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5825 Fentange, 45, rue Victor Feyder.
R. C. Luxembourg B 39.977.

—
Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

Ernest Roland Meneghetti, employé privé, demeurant à L-3588 Dudelange, 3, rue de Lauenburg,
Dominique Marchal, employée privée, demeurant à L-6943 Niederanven, 37, rue du Bois,
Marc Jeoffroy, plâtrier-placatiste, demeurant à F-54580 Moineville, 25, Quartier de l'Espérance,
administrateurs de la société anonyme FATECOM S.A., avec siège social à L-5825 Fentange, 45, rue Victor Feyder,
se sont réunis en conseil et nomment à l'unanimité

Marc Jeoffroy, susdit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Fentange, le 7 octobre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088215.3/218/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

SHC HAMBourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.270.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales datée du 1^{er} octobre 2004 entre STRATEGIC HOTEL CAPITAL SPAIN, S.L. ayant son siège social au 468, Avenida Diagonal, 08006 Barcelone, Espagne et SHC EUROPE, L.L.C. ayant son siège social au 77, West Wacker Drive, Suite 4600, Chicago, Illinois 60601, États-Unis d'Amérique, que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été transférées à SHC EUROPE, L.L.C. précitée.

Il en résulte que SHC EUROPE, L.L.C. est depuis cette date l'associé unique de la Société.

Münsbach, le 28 octobre 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07228. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088197.3/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

ALFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 49.306.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088155.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.284.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales portant sur huit (8) parts sociales de la Société datée du 1^{er} octobre 2004 ainsi que de la distribution d'un dividende intérimaire consistant en quatre-vingt-douze (92) parts sociales de la Société effectué en date du 1^{er} octobre 2004 que les 100 parts sociales constituant l'intégralité du capital social de la Société ont été transférées de STRATEGIC HOTEL CAPITAL SPAIN, S.L. ayant son siège social au 468, Avenida Diagonal, 08006 Barcelone, Espagne, à SHC EUROPE, L.L.C. ayant son siège social au 77, West Wacker Drive, Suite 4600, Chicago, Illinois 60601, États-Unis d'Amérique.

Il en résulte que SHC EUROPE, L.L.C. est depuis cette date l'associé unique de la Société.

Münsbach, le 28 octobre 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07230. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088199.3/556/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

CRITERIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.199.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Signature.

(088249.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

MORAY INVESTMENTS LLP, Société à responsabilité limitée.

Registered office: 54 Lombard Street, London EC3P 3AH.

Principal place of business: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.660.

In the year two thousand and four, on the 1st day of October.
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the members of MORAY INVESTMENTS LLP having its registered office at 54, Lombard Street, London EC3P 3AH and its principal place of business at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Registrar of Companies in the United Kingdom under number 309361, in the state of being registered at the register of commerce of Luxembourg, incorporated on 23rd September 2004 in England and Wales and having transferred its principal place of business and place of management and control to Luxembourg by decisions taken by the extraordinary general meeting of the members held before the undersigned notary on September 29, 2004, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the capital of MORAY INVESTMENTS LLP by nine hundred and eighteen million one hundred and eighty thousand nine hundred Pounds Sterling (£ 918,180,900.-) so as to raise it from its present amount of ninety-one thousand eight hundred Pounds Sterling (£ 91,800.-) to nine hundred and eighteen million two hundred and seventy-two thousand seven hundred Pounds Sterling (£ 918,272,700.-) by the issue of nine million one hundred and eighty-one thousand eight hundred and nine (9,181,809) new participations of a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100) each, having the same rights and obligations as the existing participations.

2. (i) Subscription by BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. for ninety thousand nine hundred (90,900) new participations and payment by contribution in cash.

(ii) Subscription by FROBISHER FUNDING LIMITED for nine million and ninety thousand nine hundred and nine (9,090,909) new participations and payment by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities.

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Association (represented by the Limited Liability Partnership Agreement) in order to reflect such capital increase.

II) The members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their participations are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending members, the proxies of the represented members, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

III) The proxies of the represented members after having been signed *ne varietur* by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

It appears from the attendance list that all the nine hundred and eighteen (918) participations representing the entire capital of MORAY INVESTMENTS LLP of ninety-one thousand and eight hundred Pounds Sterling (£ 91,800.-) are represented at the present meeting.

IV) All the members present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the capital of MORAY INVESTMENTS LLP by nine hundred and eighteen million one hundred and eighty thousand nine hundred Pounds Sterling (£ 918,180,900.-) so as to raise it from its present amount of ninety-one thousand eight hundred Pounds Sterling (£ 91,800.-) to nine hundred and eighteen million two hundred and seventy-two thousand seven hundred Pounds Sterling (£ 918,272,700.-) by the issue of nine million one hundred and eighty-one thousand eight hundred and nine (9,181,809) new participations of a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing participations.

Second resolution

Thereupon,

(i) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., whose registered office is at 50, av. J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, here represented by Mrs Isabelle Pierrini, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 28, 2004, has declared to subscribe for ninety thousand nine hundred (90,900) participations at a total price of nine million nine hundred and ninety-nine thousand Pounds Sterling and ten Pence (£ 9,999,000.10).

The total amount of participations subscribed for by BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. has been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of nine million nine hundred and ninety-nine thousand Pounds Sterling and ten Pence (£ 9,999,000.10) is now available to MORAY INVESTMENTS LLP, evidence thereof having been given to the notary.

(ii) FROBISHER FUNDING LIMITED, whose registered office is at 54, Lombard Street, London EC3P 3AH, here represented by M^e Jean Steffen, by virtue of a proxy given in London, on September 28, 2004, has declared to subscribe for

nine million and ninety thousand nine hundred and nine (9,090,909) participations at a total price of one billion Pounds Sterling (£ 1,000,000,000.-) by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities, together constituting its entire net equity, whose existence and value are documented by an interim balance sheet dated as of October 1st, 2004.

The assets and liabilities contributed by FROBISHER FUNDING LIMITED comprise:

Assets:

- cash in Sterling / all credit balances in its bank account
- commercial paper,
- rights under a certain PwC Fee Letter and BARCLAYS GROUP PAYMENT AGREEMENT,

Liabilities:

- liabilities under the PwC Fee Letter; and
- liabilities under the BARCLAYS GROUP PAYMENT AGREEMENT

and generally, without limitation, any and all assets which are the property of FROBISHER FUNDING LIMITED and any and all liabilities which are incumbent upon FROBISHER FUNDING LIMITED.

Out of all the contributions, the amount of ninety-one million eight hundred and eighteen thousand and one hundred Pounds Sterling and ten Pence (£ 91,818,100.10) will be allocated to the legal reserve. This allocation to the legal reserve consists of (i) an allocation of nine million and ninety thousand Pounds Sterling (£ 9,090,000.-) in respect of the contribution made by BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG and (ii) an allocation of nine hundred and nine million ninety thousand and nine hundred Pounds Sterling (£ 909,090,900.-) in respect of the contribution made by FROBISHER FUNDING LIMITED.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolves to amend the first sentence of paragraph 5.1 of Article 5 of the Articles of Association of MORAY INVESTMENTS LLP (represented by the Limited Liability Partnership Agreement), which shall now read as follows:

«Art. 5. Capital, participations and voting rights.

5.1. The LLP has a capital of nine hundred and eighteen million two hundred and seventy-two thousand seven hundred Pounds Sterling (£ 918,272,700.), divided into nine million one hundred and eighty-two thousand seven hundred and twenty-seven (9,182,727) Participations with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each. (...)

Valuation

The contribution in kind consisting of the Total Assets and Liabilities of a company incorporated in a member state of the European Union, MORAY INVESTMENTS LLP refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption. The expression Total Assets and Liabilities includes the items listed above and more specifically the items listed in the interim balance sheet of FROBISHER FUNDING LIMITED dated 1st October 2004 and any unknown assets and liabilities as at the time the contribution is made by FROBISHER FUNDING LIMITED.

For registration purposes, the contribution in cash amounts to nine million nine hundred and ninety nine thousand Pounds Sterling and ten Pence (£ 9,999,000.10), valued at fourteen million four hundred thirty eight thousand nine hundred eighty-nine point three hundred fourteen Euros (14,438,989.314).

The total contribution is valued at two billion eight hundred eighty-six million six hundred forty-two thousand five hundred ninety-nine point forty-two Euros (2,886,642,599,42).

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to MORAY INVESTMENTS LLP and charged to it by reason of the present deed are assessed at one hundred fifty-five thousand euros (155,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une Assemblée générale extraordinaire des associés de MORAY INVESTMENTS LLP, ayant son siège social à Londres et son siège de direction effective au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au registre des sociétés en Angleterre sous le numéro 309.361, en voie d'inscription au registre de commerce à Luxembourg, constituée le 23 septembre 2004 en Angleterre et ayant transféré son siège de direction effective et de contrôle au Luxembourg, par décision de l'assemblée extraordinaire des associés prise à Luxembourg le 29 septembre 2004 tenue devant le soussigné notaire, assemblée non encore publiée au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M^e Alain Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg qui nomme secrétaire M^e Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M^e Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été valablement constitué, le Président a requis, avec l'accord de l'assemblée, le notaire soussigné d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de MORAY INVESTMENTS LLP de neuf cent dix-huit millions cent quatre-vingt mille neuf cents Livres Sterling (£ 918.180.900,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze mille huit cents Livres Sterling (91.800 £) à neuf cent dix-huit millions deux cent soixante-douze mille sept cents Livres Sterling (£ 918.272.700,-) par l'émission de neuf millions cent quatre-vingt-un mille huit cent neuf (9.181.809) nouvelles parts d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100) chacune, attachée des mêmes droits et obligations que les participations existantes.

2. (i) Souscription par BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG de quatre-vingt-dix mille neuf cents (90.900) nouvelles parts payées par un apport en numéraire.

(ii) Souscription par FROBISHER FUNDING LIMITED de neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf (9.090.909) nouvelles part et payées par un apport en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs.

3. Modification corrélative de l'article 5 des statuts (représentés par le Limited Liability Partnership Agreement) afin de refléter cette augmentation de capital.

II) Les associés présents ou représentés, les mandataires des membres représentés et le nombre de leurs parts sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, le bureau et le notaire instrumentaire est annexée au présent acte et sera enregistrée avec celui-ci.

Les procurations des associés représentés signées ne varientur par le bureau et le notaire instrumentant resteront également annexées à cet acte.

III) Il apparaît selon la liste de présence que l'intégralité des neuf cent dix-huit (918) parts représentant la totalité du capital social de quatre-vingt-onze mille huit cents Livres Sterling (£ 91.800,-) est représentée à l'assemblée.

IV) Tous les membres présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu préalablement à cette assemblée notification et connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée est valablement constituée et il peut être valablement délibéré sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de MORAY INVESTMENTS LLP à concurrence d'un montant de neuf cent dix-huit millions cent quatre-vingt mille neuf cents Livres Sterling (£ 918.180.900) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze mille huit cents Livres Sterling (£ 91.800) à neuf cent dix-huit millions deux cent soixante-douze mille sept cents Livres Sterling (£ 918.272.700,-) par l'émission de neuf millions cent quatre-vingt un mille huit cent neuf (9.181.809) nouvelles parts d'une valeur nominale de cent Livres Sterling £ 100 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

Deuxième résolution

(i) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., société ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, ici représentée par Mme Isabelle Pierrini, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2004, à Luxembourg a déclaré souscrire quatre-vingt-dix mille neuf cents (90.900) nouvelles parts et de les libérer pour un prix total de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Livres Sterling et dix Pence (£ 9.999.000,10).

Le montant de participations souscrites par BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG a été totalement libéré par un apport en numéraire, de sorte que le montant de (£ 9.999.000,10) est désormais à la disposition de la société, la preuve de ceci ayant été apportée au notaire.

(ii) FROBISHER FUNDING LIMITED, ayant son siège social au 54, Lombard Street, London EC3P 3AH ici représentée par M^e Jean Steffen, demeurant à Londres, agissant en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2004, à Londres, a déclaré souscrire neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf (9.090.909) nouvelles parts et les libérer intégralement au prix total de un milliard de Livres Sterling (£ 1.000.000.000) par un apport en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs constituant son capital net total, dont l'existence et la valeur sont indiquées par un bilan intérimaire daté du 1^{er} octobre 2004.

Les actifs et passif apportés par FROBISHER FUNDING LIMITED comprennent (mais ne se limitent pas à):

Actif:

- Liquidités en Livres Sterling / tous les soldes créditeurs du compte bancaire
- Billets à ordre
- Droits relatifs au PricewaterhouseCoopers Fee Letter et relatif au BARCLAYS GROUP PAYMENT AGREEMENT

Passif:

- dettes relatives au PricewaterhouseCoopers Fee Letter et
- dettes relatives au BARCLAYS GROUP PAYMENT AGREEMENT

et, en général, sans limites, tous les actifs, propriété de FROBISHER FUNDING LIMITED et tous les passifs à la charge de FROBISHER FUNDING LIMITED.

De ces contributions un montant de quatre-vingt-onze millions huit cent dix-huit mille cents Livres Sterling et dix Pence (£ 91.818.100,10) sera affecté à la réserve légale. Cette allocation à la réserve légale correspond à (i) une allocation de neuf millions quatre-vingt-dix mille Livres Sterling (£ 9.090.000) en relation avec l'apport réalisé par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG and (ii) une allocation de neuf cent neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cents Livres Sterling (£ 909.090.900) en relation avec l'apport réalisé par FROBISHER FUNDING LIMITED.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier la première phrase du paragraphe 5.1 de l'article 5 des Statuts de la société (représentée par le Limited Partnership Agreement), qui doit désormais être lu comme suit:

«Art. 5. Participations et droits de vote.

5.1. Le LLP a un capital de neuf cent dix-huit millions deux cent soixante-douze mille sept cent Livres Sterling (£ 918.272.700), divisé en neuf millions cent quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-sept (9.182.727) participations ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune (...).»

Evaluation

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans «l'intégralité du patrimoine» d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, MORAY INVESTMENTS LLP se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. L'expression «intégralité du patrimoine» comprend les éléments figurant ci-dessus et plus précisément les éléments figurant au bilan intermédiaire de MORAY INVESTMENTS LLP, en date du 1^{er} octobre 2004 ainsi que tous les autres actifs et passifs de cette société non connus au 1^{er} octobre 2004.

Pour des raisons d'enregistrement, le montant total des contributions en numéraire s'élève à neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Livres Sterling et dix Pence (£ 9.999.000,10) évalués à quatorze millions quatre cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt neuf virgule trois cent quatorze euros (14.438.989,314 EUR).

Le montant total des apports est évalué à deux milliards huit cent quatre-vingt six millions six cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt dix-neuf virgule quarante-deux euros (2.886.642.599,42 EUR).

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, J. Steffen, M.-C. Frank, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 18, case 5. – Reçu 144.713,80 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2004.

P. Bettingen.

(088378.3/202/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

CPM SECURITISATION FONDS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 103.693.

STATUTES

In the year two thousand and four, on fourteen October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING CREDIT PORTFOLIO, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3419 6783 and having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam;

2.- Mr Dirk Weiske, born on 15 July 1965 in Stuttgart (Germany), residing in 77, Schottstrasse, 70192 Stuttgart (Germany).

Each represented by Mrs Flora Chateau, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of Association of a «société anonyme» which they hereby constitute:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form

1.1. There is established between the appearing parties a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and, in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and the law dated 22 March 2004 on securitisations (the «Securitisation Law»)) and by the present articles of association (the «Articles»).

1.2. The Board of Directors may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments (each a «Compartment») within the meaning of Article 5 of the Securitisation Law. The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Compartment shall be solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment. Any dividends paid by one Compartment or any liquidation surplus resulting from the liquidation of either one Compartment of the Company shall be distributed on a pro rata basis between the shareholders of the Company.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name CPM SECURITISATION FONDS S.A.

Art. 3. Registered office

3.1. The Company has its registered office in the Luxembourg-City. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality within which the Company has its registered office.

3.2. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality remaining, notwithstanding such transfer, Luxembourg. Such decision to transfer the registered office abroad can be validly made by the Board of Directors.

Art. 4. Corporate object

4.1. The corporate object of the Company and each Compartment shall be the activity of a securitisation company within the meaning of the Securitisation Law. Consequently, the activities of the Company and each Compartment shall be the following:

4.1.1. the acquisition of risks (hereafter referred to as «Risks») in any form the Board of Directors may deem appropriate including, without however being limited to, the acquisition of or investment into bonds, foreign exchange spots, derivatives, credit default swaps and credit linked notes.

4.1.2. the management, hedging and the disposal of such risks in accordance with any investment and management guidelines determined by the Board of Directors. Such management and valorisation of the portfolio may be made by using a variety of techniques including, without however being limited to, the following:

(1) derivatives such as, without however being limited to, swaps, options, futures and credit derivatives for the purpose of either acquiring new Risks or for the partial or integral hedging of acquired Risks. When using credit derivatives, the Company may act as either protection buyer or protection seller;

(2) repurchase (repo) transactions;

(3) sale of assets or financial instruments in over-the-counter transaction or via regulated exchanges; and

(4) sale of assets in the framework of repurchase transactions.

4.2. The Company will finance itself through the issuance of performance certificates to its investors. In addition, the Company or any Compartment may seek financing through other techniques including, but not limited to, borrowing of funds on a secured or unsecured basis.

4.3. The Company may, in accordance with article 61(3) of the Securitisation Law, grant any types of guarantees or security interests and enter into any type of agreements or contractual arrangements as and when the Board of Directors deems this necessary for the purpose of realising the securitisation of the Risks, including, for the avoidance of doubt, to any contractual counterparties when acquiring or financing the acquisition of the Risks in accordance with Article 4.1.1 or when managing the Risks in accordance with Article 4.1.2.

Art. 5. Duration

The Company is formed for an unlimited duration. Individual Compartments will, unless otherwise decided by the Board of Directors at the moment such Compartment is set-up, also be formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 6. Capital

6.1. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).

6.2. A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the 1915 Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates evidencing such ownership will be issued upon request of the Shareholder and will be signed by two directors.

Art. 7. Form of the shares

The shares are in registered form and may not be exchanged or converted into bearer form.

Art. 8. Transfer of shares

The shares are freely transferable in accordance with article 40 of the 1915 Law.

Art. 9. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any request to pay-up shares will be made on a pro rata basis to all shareholders.

Art. 10. Modification of Capital

10.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

10.2. The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory auditors

Art. 11. Board of Directors

11.1. The Company is managed by a board of directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»). A legal entity may be a member of the Board of Directors.

11.2. The directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

11.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors

12.1. The Board of Directors will elect a Chairman from among its members.

12.2. The meetings of the Board of Directors may be convened by the Chairman or by any other director. The convening requirements and formalities may be waived if all directors agree thereto.

12.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if at least the Chairman is present or represented by proxy. The Chairman can be represented by any other director only if he has given to his proxyholder specific instructions on the way to vote. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him/her by phone or other means, such appointment to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. All decisions by the Board of Directors can be adopted by a simple majority of votes cast. The Chairman has a casting vote in case an identical number of directors approves and rejects a decision.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed and each participating director able to hear and to be heard by all other participating directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex.

12.6. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman. Extracts may be certified by the Chairman or by any two directors.

Art. 13. General Powers of the Board of Directors

13.1. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

13.2. The Board of Directors shall furthermore have the power to create Compartments and to define the investment policy of such Compartment and to sell all or substantial part of the assets of the Company.

Art. 14. Delegation of Powers

14.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.

14.2. Delegation of the day-to-day management to a director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.

14.3. The first managing director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14.4. The Board of Directors may appoint one or more investment advisers or managers which, within the guidelines given by and the investment policy determined by the Board of Directors, shall manage, or advise the Board of Directors on the management of, the assets of the Company or a specific Compartment.

Art. 15. Representation of the Company

Towards third parties, the Company (or any Compartment) is in all circumstances represented, within the limit of its corporate object (i) by the joint signature of any two directors, for any legally binding commitment creating an obligation or liability of the Company of less than two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-); (ii) by the joint signature of any two directors for any legally binding commitment creating an obligation or liability of the Company of at least two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-); (iii) by exception to (ii), by the joint signature of any two directors, for any legally binding commitment in relation to any agreement entered in connection with the management of the portfolio (including, but not limited to, any hedge or swap agreement), whatever the amount of such commitment and (iv) by any persons to whom the Board of Directors has given specific power to represent the Company and acting within the limits of such powers.

Art. 16. Statutory Auditor

16.1. The Company is supervised, in accordance with article 48 of the Securitisation Law, by one or more independent auditors who are appointed by the general meeting of shareholders.

16.2. The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

16.3. The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders

17.1. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company or any specific Compartment.

17.2. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be adopted by simple majority of the shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

17.3. Extraordinary general meeting may be convened in order to amend the Articles, to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders.

17.4. Any amendment to the Articles or any change to the nationality of the Company or any increase of the commitments of its shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the shareholders.

17.5. In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities and the meeting can be validly held.

Art. 18. Place and date of the annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Friday of June, at 10.00 a.m., and for the first time in 2005.

Art. 19. Convening of general meetings

Any director or the statutory auditors may convene general meetings by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter in compliance with the Law. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company or when it is so requested by the Articles or by law.

Art. 20. Votes

20.1. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

20.2. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 21. Business year

21.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

21.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 22. Distribution of profits

22.1. Each year at least five per cent of the net profits of each Compartment has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2. After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends subject to the conditions set forth by the Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

23.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 24. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 31 shares as follows:

1. STICHTING CREDIT PORTFOLIO	30 shares
2. Mr Dirk Weiske	1 share
Total: thirty-one shares	31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2010:
 - a) Mr Dirk Weiske, consultant, born on 15 July 1965 in Stuttgart (Germany), residing in 77, Schottstrasse, 70192 Stuttgart (Germany);
 - b) Mr Wolfgang Dürr, managing director of HSH NORDBANK, Luxembourg Branch, born on 18 August 1956 in Iphofen (Deutschland), residing in 2, Peter-Scholzenstrasse, 54296 Trier (Germany);
 - c) Mr Claude Niedner, attorney at law, born on 15 October 1966 in Karlsruhe (Germany), residing in 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg.
3. The following has been appointed as Chairman: Mr Wolfgang Dürr, managing director of HSH NORDBANK, Luxembourg Branch, born on 18 August 1956 in Iphofen (Deutschland), residing in 2, Peter-Scholzenstrasse, 54296 Trier (Germany).
4. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
5. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- STICHTING CREDIT PORTFOLIO, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3419 6783 et ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas;

2.- Mr Dirk Weiske, né le 15 juillet 1965 à Stuttgart (Allemagne), résidant au 77, Schottstrasse, 70192 Stuttgart (Allemagne).

Tous ici représentés par Madame Flora Chateau, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lesquelles, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. - Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme

1.1. Il est formé entre les comparants une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et la loi du 22 mars 2004 sur les titrisations (la «Loi relative à la Titrisation»)) et les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, comme il l'estime approprié, créer un ou plusieurs compartiments (chacun un «Compartiment»), dans le sens de la l'Article 5 de la Loi relative à la Titrisation. La Société constitue une entité juridique unique, mais les avoirs de chaque Compartiment pris isolément répondront seuls pour les dettes, engagements et obligations de ce Compartiment. Tous les dividendes payés par un Compartiment ou tout surplus de liquidation résultant de la liquidation de l'un quelconque des Compartiments de la Société seront distribués à parts égales entre les actionnaires de la Société.

Art. 2. Nom

La Société existera sous le nom de CPM SECURITISATION FONDS S.A.

Art. 3. Siège social

3.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

3.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet

4.1. L'objet social de la Société et de chaque Compartiment sera l'activité d'une société de titrisation dans le sens de la Loi relative à la Titrisation. Par conséquent, les activités de la Société et de chaque Compartiment seront les suivantes:

4.1.1. l'acquisition de risques (ci-après les «Risques») en toute forme que le Conseil d'Administration peut juger appropriée, incluant mais non limitée à l'acquisition de ou l'investissement dans des obligations, des opérations de devises au comptant, dérivés, des contrats d'échange de crédits par défaut et des notes de crédit liées;

4.1.2. l'administration, la couverture et la disposition de tels risques en conformité avec toutes les lignes directrices déterminées par le Conseil d'Administration. De telles administration et mise en valeur de portefeuille peuvent être faites en utilisant une variété de techniques, incluant, mais non limitée à, les suivantes:

(1) dérivés tels que, mais non limités à, contrats d'échange (swaps), options, contrats à terme et dérivés de crédits soit aux fins d'acquisition de nouveaux Risques soit aux fins de couverture partielle ou intégrale des Risques existants. Lors de l'utilisation de dérivés de crédit, la Société peut agir soit en tant qu'acheteur soit en tant que vendeur de protection;

(2) transactions de rachat (repo);

(3) vente d'avoirs ou d'instruments financiers dans des opérations de gré à gré ou sur un échange réglementé; et

(4) vente d'avoirs dans le cadre d'une opération de rachat.

4.2. La Société va se financer à travers l'émission de certificats de rendement à ses investisseurs. En plus, la Société ou tout Compartiment peut chercher à se financer par d'autres techniques, incluant mais non limité à, emprunter des fonds sur une base garantie ou non.

4.3. La Société peut, conformément à l'Article 61(3) de la Loi relative à la Titrisation, accorder tous types de garanties ou de titres d'intérêts et faire partie de tous autres types de conventions ou arrangements contractuels comme et quand le Conseil d'Administration le juge approprié aux fins de réaliser la titrisation des Risques, incluant, afin d'éviter tout doute, des contreparties contractuelles lors de l'acquisition ou du financement de l'acquisition des Risques conformément à l'Article 4.1.1 ou lors de l'administration des Risques conformément à l'Article 4.1.2.

Art. 5. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. Des Compartiments individuels sont, à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement lors de la constitution de ces Compartiments, créés aussi pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital

Art. 6. Capital

6.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

6.2. Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux administrateurs.

Art. 7. Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives et ne pourront être échangées ou converties en actions au porteur.

Art. 8. Transfert d'actions

Les actions peuvent être transférées librement conformément à l'Article 40 de la Loi de 1915.

Art. 9. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 10. Modification du capital

10.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

10.2. La Société peut racheter ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 11. Conseil d'Administration

11.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

11.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

naires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Un administrateur élu sans indication de la durée de son mandat, sera réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

11.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration

12.1. Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un Président.

12.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un quelconque des administrateurs. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins le Président est présent ou représenté. Le Président pourra être représenté par un administrateur seulement si celui-ci lui a donné des instructions spécifiques de vote à son mandataire. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme ou par télécopie. Un administrateur peut également désigner par téléphone ou par d'autres moyens, un autre administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par un écrit.

12.4. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

12.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée et chaque participant en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les administrateurs participants seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Les votes peuvent également être émis par fax, e-mail, télégramme ou télex.

12.6. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

13.2 Le Conseil d'Administration est également investi du pouvoir de créer des Compartiments et de définir la politique d'investissement de ces Compartiments et de vendre la totalité ou une partie substantielle des avoirs de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

14.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

14.2. La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

14.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14.4. Le Conseil d'Administration peut désigner un ou plusieurs conseillers en investissement ou gérants qui, endéans les limites des lignes directrices fixées par et de la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, géreront, ou conseilleront le Conseil d'Administration sur la gestion de, les avoirs de la Société ou d'un Compartiment spécifique.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société (ou tout Compartiment) est en toutes circonstances représentée, dans les limites de son objet social (i) par la signature conjointe de deux quelconques de ces administrateurs, pour tout engagement légal contraignant créant une obligation ou une responsabilité pour la Société d'au moins deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) requiert la signature conjointe du Président et d'un autre administrateur, (ii) par la signature conjointe de deux quelconques de ces administrateurs pour tout engagement légal contraignant créant une obligation ou une responsabilité pour la Société de moins de deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR), (iii) par exception à (ii) par la signature conjointe de deux quelconques de ces administrateurs pour tout engagement légal contraignant résultant d'un quelconque contrat conclu en relation avec les produits issus de la gestion du portefeuille (incluant, sans que cette liste soit limitative, tout contrat de protection ou d'échange), quel que soit le montant de cet engagement et (iv) par toute personne à laquelle le Conseil d'Administration a délégué un pouvoir spécial de représenter la Société et agissant dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes

16.1. La Société est surveillée, conformément à l'Article 48 de la Loi relative à la Titrisation, par un ou plusieurs commissaires indépendants qui sont nommés par l'assemblée générale.

16.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Lorsque les commissaires sont nommés sans précision de la durée de leur mandat, ils sont considérés avoir été élus pour une durée de 6 ans à partir de la date de leur élection.

16.3. Ils sont rééligibles.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

17.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

17.3. Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société ou augmenter les engagements des actionnaires.

17.4. Toute modification statutaire ou tout changement de nationalité de la Société ou toute augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec le consentement unanime de tous les Actionnaires.

17.5. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée pourra valablement se tenir.

Art. 18. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2005.

Art. 19. Convocation des assemblées générales des actionnaires

Un quelconque administrateur ou les commissaires peuvent convoquer des assemblées générales par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif conformément à la Loi. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant ensemble le cinquième du capital social ou lorsque cela sera requis par les Statuts ou par la Loi.

Art. 20. Votes

20.1. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

20.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

21.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

21.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Répartition des bénéfices

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

23.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant avec le même quorum que celles prévues pour la modification des Statuts.

23.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable

Toutes les matières non régies par les Statuts sont régies par la Loi de 1915 et par la Loi relative à la Titrisation.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, les parties sus-mentionnées ont souscrit aux 31 actions de la manière suivante:

1. STICHTING CREDIT PORTFOLIO	30 actions
2. M. Dirk Weiske	1 action
Total: trente et une actions	31 actions

Toutes ces actions ont été entièrement libérées, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été remplies, ce dont il témoigne expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Première assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social souscrit, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont nommés gérants pour une durée maximum de six (6) ans, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2010:
 - a) M. Dirk Weiske, consultant, né le 15 juillet 1965 à Stuttgart (Allemagne), domicilié au 77, Schottstrasse, 70192 Stuttgart (Allemagne);
 - b) M. Wolfgang Dürr, gérant délégué de HSH NORDBANK, Succursale luxembourgeoise, né le 18 août 1956 à Iphofen (Allemagne), domicilié au 2, Peter-Scholzenstrasse, 54296 Trèves (Allemagne);
 - c) M. Claude Niedner, avocat à la Cour, né le 15 octobre 1966 à Karlsruhe (Allemagne), domicilié à 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg.
3. A été désigné comme Président: M. Wolfgang Dürr, gérant délégué de HSH NORDBANK, succursale luxembourgeoise, né le 18 août 1956 à Iphofen (Allemagne), domicilié au 2, Peter-Scholzenstrasse, 54296 Trèves (Allemagne).
4. A été désignée commissaire aux comptes pour la même période: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
5. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses administrateurs.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont le notaire connaît chacun de leurs nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte original avec nous, Notaire.

Signé: F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 29, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

J. Elvinger.

(088337.3/211/492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

BIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.821.

L'an deux mille quatre, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIMINVEST S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 95.821, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu le 11 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1073 du 15 octobre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Bommier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia Weicker, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Bastin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C numéro 869 du 26 août 2004 et numéro 899 du 8 septembre 2004;
 - au «Letzebuurger Journal» du 26 août 2004 et du 8 septembre 2004;
- ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Changement de l'objet social pour avoir la teneur suivante:

«La société a pour objet social la fonction de consultant en administration d'entreprises, en administration des ventes, en organisation d'entreprises, en suivi informatique et tout autre conseil en matière d'organisation administrative pour les entreprises également la fonction de consultant en administration d'entreprises, en administration des ventes, en organisation d'entreprises, en suivi informatique et tout autre conseil en matière d'organisation administrative pour les entreprises ou consortium ou groupement d'entreprises au sein desquels elle a directement ou indirectement un lien.

La société a également pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

2) Modification de la teneur de l'article 3 des statuts en vue de les adapter à la décision prise ci-dessus.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 1.000 (mille) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, seulement 4 (quatre) actions sont représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Bommier, L. Weicker, I. Bastin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 30, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

J. Elvinger.

(088611.2/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

LUXMANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 69.697.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-A06416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signatures

(088235.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

NICOSIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.854.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 18 octobre 2004 à 14 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Philippe Heron, gérant de sociétés, demeurant 163 Spyros Araouzos Street, Limassol 3036, Chypre, a été nommé comme administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Philippe Heron.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu
à Luxembourg en date du 18 octobre 2004 à 15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Philippe Heron, gérant de sociétés, demeurant 163 Spyros Araouzos Street, Limassol 3036, Chypre, a été élu aux fonctions de second administrateur délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour NICOSIE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088246.3/768/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

MAYMOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.692.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(088234.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

MAYMOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.692.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(088236.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

HOTEL FRANÇAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 59.226.

Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2004

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOTEL FRANÇAIS S.A., avec siège social à L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André Simoncini, hôtelier-restaurateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Simoncini, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Simoncini, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le président expose et l'assemblée constate:

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Nominations statutaires.

2.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur André Simoncini à la fonction d'administrateur-délégué.

3.- Divers.

- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée procède à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur André Simoncini, hôtelier-restaurateur, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- b) Monsieur Laurent Simoncini, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- c) Monsieur Stéphane Simoncini, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, (R. C. Luxembourg section B numéro 66.656), comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur André Simoncini.

Réunion du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration, dûment présent, conformément aux pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOTEL FRANÇAIS S.A., avec siège social à L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes, en date de ce jour, délibérant valablement, décide de nommer Monsieur André Simoncini, hôtelier-restaureur, demeurant professionnellement à Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué, lequel pourra engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour avis sincère et conforme

A. Simoncini / L. Simoncini / S. Simoncini

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06819. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088247.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

HOLLERICH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.324.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 septembre 2004 à 11.00 heures
à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A., pour une période qui viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier, pour une période venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088279.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

MENDES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.272.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(088264.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

**SOCIETE DE TRAITEMENT D'INFORMATIQUE DU LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.272.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Signature.

(088251.3/768/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

**SOCIETE DE TRAITEMENT D'INFORMATIQUE DU LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.272.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Signature.

(088255.3/768/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.623.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue
le 16 avril 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs de:

Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant rue Fischbach, 11, à L-7391 Blaschette,

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Ecole, 14, à L-8466 Eischen,

La société COSAFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004

- Par ailleurs, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, au poste de commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088281.3/1172/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

CSII INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.254.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(088278.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

AGIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.463.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Signatures.

(088324.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

AGIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.463.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 28 septembre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et la société COSAFIN S.A., Administrateurs ainsi que du Commissaire aux Comptes Monsieur Noël Didier pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 mars 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088284.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

FINANCIERE DU CAP NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.948.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le 6 juin 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur A. De Bernardi, Monsieur J-M. Heitz et Monsieur J. Audouin, Administrateurs et Monsieur A. Schaus en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

A. De Bernardi / J-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088319.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.
